

Me Thomas D'JOURNO - SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

Avocat au Barreau de Marseille

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

DE CINQ EMPLACEMENTS DE PARKINGS REUNIS EN UN SEUL

Sis à MARSEILLE (13015), 5, boulevard Viala, quartier La Cabucelle

MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS (30.000 euros)

Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères

Visite le Lundi 15 Mars 2021 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 25 MARS 2021 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée,
Palais Monthyon, Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Lesdits biens sont situés dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13015), 5, boulevard Viala cadastré section 899 C n° 245 – quartier LA CABUCELLE – pour une contenance de 09 a 09 ca.

Portant sur les parties privatives ci-après désignées :

LOT NUMERO HUIT (8) consistant en un emplacement extérieur couvert à usage de place de stationnement pour véhicules automobiles portant le n° 1 du plan,
Avec les 6/1.000èmes indivis des parties communes générales.

LOT NUMERO NEUF (9) consistant en un emplacement extérieur couvert à usage de place de stationnement pour véhicules automobiles portant le n° 2 du plan,
Avec les 6/1.000èmes indivis des parties communes générales.

LOT NUMERO DIX (10) consistant en un emplacement extérieur couvert à usage de place de stationnement pour véhicules automobiles portant le n° 3 du plan,
Avec les 6/1.000èmes indivis des parties communes générales.

LOT NUMERO ONZE (11) consistant en un emplacement extérieur couvert à usage de place de stationnement pour véhicules automobiles portant le n° 4 du plan,
Avec les 6/1.000èmes indivis des parties communes générales.

LOT NUMERO DOUZE (12) consistant en un emplacement extérieur couvert à usage de place de stationnement pour véhicules automobiles portant le n° 5 du plan,
Avec les 6/1.000èmes indivis des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le procès-verbal de

description des biens le 2 juillet 2020 aux termes desquels il apparaît que les lots n° 8 - 9 - 10 - 11 et 12 ont été réunis.

On accède aux garages par une cour intérieure. A droite au fond de cette courette se trouve un ensemble de garages composé de 5 entrées, le tout couvert par une toiture d'éverite sur laquelle ont été disposées des tuiles rouges.

Tous les garages communiquent entre eux par l'intérieur.

Tous les objets se trouvant à l'intérieur appartiennent aux différents copropriétaires de cette résidence. Le sol des garages est recouvert d'une chappe de ciment brute.

Les murs sont en agglomérés de ciment.

La toiture en légère pente repose sur des chevrons de bois.

Les différentes ouvertures sont protégées par des vitres cadres PVC protégés à l'extérieur par des rideaux coulissants électriques qui ne fonctionnent pas actuellement car le local n'est pas alimenté en électricité.

Le local est équipé d'un lavabo et d'un WC.

A titre indicatif ce local mesure **56 m2**.

Le syndic de la copropriété est le CABINET CITYA CASAL & VILLEMAMIN : 66, avenue du Prado - 13006 MARSEILLE (04.91.13.36.00).

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La **SCP JP. LOUIS - A. LAGEAT**, Mandataires Judiciaires, mission conduite par **Maître Jean-Pierre LOUIS**, Mandataire liquidateur à la sauvegarde, au redressement et à la liquidation des entreprises, domicilié en son étude 30, cours Lieutaud, 13006 MARSEILLE agissant en qualité

A ces fonctions nommé par jugement de liquidation judiciaire du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 7 mai 2018 publiée au 1^{er} bureau du service de publicité foncière de Marseille le 27 novembre 2020 volume 2020 S n° 141,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé avec de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Maître LOUIS.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO** Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96 - p.vasquez@provansal.eu **TOUS LES JOURS DE 10 h 00 à 12 h 00 EXCLUSIVEMENT**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon - Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 2 février 2021

Me Thomas D'JOURNO
Avocat